



## Mauvaise météo pour le logement

Geplaatst op vrijdag 25 januari 2013 |

SHARE

*Initié par le RBDH en 2005, le baromètre du logement prend régulièrement la température des évolutions, initiatives et autres avancées des promesses politiques en matière de logement. Ce jeudi 17 janvier, à l'occasion du conseil hebdomadaire du Gouvernement Bruxellois, le RBDH a accueilli les ministres afin de leur communiquer les derniers résultats du baromètre.*

Hélas le climat n'est pas très sain et les prochaines prévisions météo ne prévoient pas d'embellies.

En effet, le RBDH annonce que seules 14 mesures sont effectivement réalisées sur les 73 prévues, alors qu'il ne reste plus qu'une année au Gouvernement pour finaliser les travaux.

Si une cellule de lutte contre les logements inoccupés est effectivement en place et permet de sanctionner les propriétaires qui laissent leurs bâtiments vides, cela reste insuffisant pour enrayer la crise actuelle qui frappe le logement.

Il n'y a aucun progrès concernant l'élargissement des mesures pour une meilleure distribution de l'allocation-loyer par exemple. Quant à la liste des demandeurs pour l'accès à un logement social, celle-ci ne cesse de s'allonger à grande vitesse alors que la construction de logements à vocation sociale, elle, avance au ralenti. La température est toujours à zéro du côté de la concrétisation d'un système de régulation des loyers qui permettrait d'agir enfin sur les loyers des logements privés.

Les désordres climatiques en matière de logement font rage et les mesures annoncées tardent trop à être mises en place. L'urgence, elle, est toujours là.

En ce début d'année, le RBDH a offert à chaque ministre une jolie cravate afin de les encourager à multiplier les efforts pour un accès au logement aux ménages les plus défavorisés. Il y a beaucoup de nœuds à faire dedans pour ne pas oublier de réaliser les quelque 24 mesures encore à mettre en chantier. Vite !

**Infos :** 02/502 84 63, [info@rbdh.be](mailto:info@rbdh.be), [www.rbdh-bbrow.be](http://www.rbdh-bbrow.be).

**Source:** Newsletter de IEB